

**QUESTION ORALE DE M. VINCENT DE WOLF**

**À MME CÉCILE JODOGNE,  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE,  
CHARGÉE DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE  
CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE  
MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "les chantiers en cours au sein  
du Siamu".**

**M. le président.**- La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.**- Je vous confirme qu'une note relative à la stratégie prévention au sein du Siamu a été adoptée au printemps dernier. Cette note prévoit une modification substantielle du service prévention du Siamu, qui permettra de raccourcir les délais de remise des avis de prévention tout en respectant les prescriptions légales entourant la matière de la prévention.

Afin d'atteindre cet objectif, je mets l'accent sur deux axes. Tout d'abord, et je vous rejoins sur ce point, les lenteurs sont en grande partie imputables au manque de personnel. La comparaison avec les autres grandes zones de secours a confirmé ce constat. C'est pour cette raison que le renforcement de l'équipe de prévention constituait le premier axe de la modification du traitement des demandes d'avis de prévention. Je peux d'ailleurs vous annoncer que deux préventionnistes supplémentaires, architectes de formation, ont rejoint le service le 1er décembre dernier.

Cependant, un renforcement des effectifs ne permettra pas de diminuer suffisamment les délais si cette mesure ne s'accompagne pas d'une réflexion générale destinée à faciliter et à améliorer le travail du service.

Par conséquent, et c'est ce qui constitue le deuxième axe de travail repris dans la note consacrée à la mission de prévention du Siamu, nous profitons de la révision actuelle du Code bruxellois d'aménagement du territoire (Cobat) pour habilitier le gouvernement à préciser, par arrêtés, d'une part, les délais dans lesquels les avis de prévention doivent être rendus par le Siamu - ces délais pouvant être déclinés selon la

complexité du dossier de demande de permis - et, d'autre part, la composition du dossier de demande d'avis de prévention.

En effet, actuellement, le Siamu ne reçoit bien souvent que les plans du projet - pas toujours très clairs d'ailleurs -, ce qui ralentit son travail d'analyse. Nous souhaitons donc que les dossiers de demande d'avis comportent, au minimum, une note explicative des mesures prises en matière de prévention incendie. Il conviendra également de s'assurer que l'avis du Siamu porte bien sur la version des plans faisant l'objet de la demande de permis d'urbanisme, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas aujourd'hui.

Ensuite, je souhaite que le service prévention du Siamu soit intégré dans la plate-forme régionale Nova afin d'améliorer la coordination avec les autres services administratifs de la Région et de bénéficier de ce traitement numérique des dossiers. Des contacts sont en cours avec le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) pour avancer dans ce domaine.

Enfin, une coordination avec le nouvel organisme Bruxelles prévention et sécurité est actuellement discutée afin de diminuer la charge administrative qui pèse sur le service et le ralentit. Comme déjà dit précédemment, je précise toutefois que les rapports de prévention au sens de l'arrêté royal du 19 décembre 2014 relatif à la prévention resteront rédigés et signés par le Siamu.

En tout état de cause, la coordination complète des aspects liés à la sécurité des événements organisés en Région bruxelloise sera confiée à Bruxelles prévention et sécurité.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'une refonte entière du service prévention qui est en cours et dont la mise en œuvre débouchera, j'en suis persuadée, sur une optimalisation du fonctionnement du service et une amélioration du service rendu aux citoyens.

Votre deuxième question porte sur la conclusion d'un accord de coopération avec l'autorité fédérale. Je suis malheureusement obligée de vous dire qu'un aboutissement n'est pas encore en vue. Depuis ma réponse à votre question orale du 30 juin dernier, des échanges écrits et une réunion technique ont eu lieu. Une rencontre avec le vice-

premier ministre avait été planifiée le 23 novembre, mais a été reportée en raison - vous le comprendrez aisément - des impératifs liés aux circonstances d'alerte terroriste. Une nouvelle réunion est d'ores et déjà planifiée très prochainement.

Je puis toutefois vous dire que la principale pierre d'achoppement est la volonté de l'autorité fédérale d'intégrer dans l'accord de coopération des matières qui ne sont pas visées par l'arrêté royal du 19 avril 2014. S'il apparaît impossible de conclure cet accord, je travaillerai sur un plan B qui permettra d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement et moi-même pour l'avenir du Siamu. Actuellement, je poursuis toutefois la négociation dans un esprit constructif et créatif.

Quant à la désignation des majors, celle-ci n'est pas d'actualité étant donné que la réforme prévoit la désignation de mandataires de rang A4, A5 et A5+. En fonction de l'évolution des négociations avec le niveau fédéral à propos de l'accord de coopération, la mise sous mandat se fera soit en même temps que la grande réforme, soit dans une version allégée de la réforme. Les candidats majors sont au courant de cette position depuis le début.

En termes d'échéance, on peut légitimement espérer une adoption de la réforme pour le premier trimestre 2016 et une désignation des mandataires pour la rentrée de septembre. En ce qui concerne les autres officiers, les procédures suivent leur cours tout à fait normalement.

J'en arrive enfin à votre dernière question sur l'état d'avancement des discussions relatives au règlement de travail du Siamu. L'adoption dudit règlement est également conditionnée à la conclusion de l'accord de coopération, ceci afin de s'assurer que ce règlement est conforme et cohérent avec les normes applicables au Siamu.